

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres

48

du Conseil

Communautaire:

Nombre de membres

qui se trouvent

en fonction:

Nombre de délégués :

39

présents :représentés :

4

TOTAL

43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

48

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
-	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	re:	
Pour la commune de DINSHEIM/BR.:	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	3	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	-
(#)	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	· ·	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	o s :	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
	. * :	
		M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY

M.

Mme Sandrine HIMBERT

Gilbert STECK

Mme Sylvie TETERYCZ

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN

ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT

ayant donné procuration à M. Martial HELLER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE: RETRAIT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » DU SYNDICAT MIXTE BRUCHE-HASEL: CONVENTION DE GESTION RELATIVE AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES DES COMMUNES D'OBERHASLACH ET NIEDERHASLACH RACCORDEES A LA STATION D'EPURATION DE LA HASEL, SIS A NIEDERHASLACH

N° 24-87

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

vu sa délibération N° 24-86 de ce jour, portant sur le retrait de la compétence « assainissement » au titre des Communes de NIEDERHASLACH et OBERHASLACH au SYNDICAT MIXTE BRUCHE-HASEL, à compter du 1^{er} janvier 2025;

ESTIMANT cohérant de confier la gestion future de la station de traitement des eaux usées (STEU) de la Hasel sise à NIEDERHASLACH, au Syndicat Mixte Bruche-Hasel qui représentera les deux-tiers des volumes traités par l'ouvrage ;

VU ainsi et dans ce contexte, le projet de convention fixant les modalités techniques, administratives et financières ayant pour objet le transport et le traitement des eaux usées et pluviales d'OBERHASLACH et NIEDERHASLACH par la station d'épuration de la Hasel entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte Bruche-Hasel, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 19 décembre 2024;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 19 septembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité entérine

la convention fixant les modalités techniques, administratives et financières ayant pour objet le transport et le traitement des eaux usées et pluviales d'OBERHASLACH et NIEDERHASLACH par la station d'épuration de la Hasel entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte Bruche-Hasel, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le 😲

20 décembre 2024

- publication sur le site internet le

20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-87

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2024-12-20T15-05-02.01 (MI257991988)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20241219-DE-24-87-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

ADMINISTRATION GENERALE - DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE : RETRAIT DE LA COMPETENCE "ASSAINISSEMENT "DU SYNDICAT MIXTE BRUCHE-HASEL : CONVEN-TION DE GESTION RELATIVE AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLU-VIALES DES COMMUNES D'OBERHASLACH ET NIEDERHASLACH RACCORDEES A LA STA-TION D'EPURATION DE LA HASEL, SIS

A NIEDERHASLACH

Date de décision :

19/12/2024

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

24-87 AG DEV INTERCO RETRAIT

COMPETENCE ASST DU SYNDICAT BRUCHE HASEL CONVENTION DE

GESTION.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:05

Transmis

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:05

Date 20/12/24 à 15:20

Multicanal: Non

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine